



HAL
open science

Licence Administration économique et sociale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration économique et sociale. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02026914

HAL Id: hceres-02026914

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026914>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Administration économique et sociale (AES)*, rattachée au domaine droit, économie, gestion, vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances de base en droit, économie et gestion. L'objectif est de former des responsables d'entreprises, d'administration territoriale, d'administration d'Etat (services de gestion des ressources humaines, services de compatibilité). Les étudiants titulaires d'une licence *AES* doivent pouvoir s'insérer sur le marché du travail dans les différents métiers qui nécessitent des compétences transversales en droit, en économie et en gestion. Cependant, s'agissant d'une licence non professionnelle, la poursuite d'études en master *AES* en est la suite logique.

La licence est classiquement organisée en six semestres. Chacun des cinq premiers semestres est organisé autour d'unités fondamentales comportant des enseignements avec travaux dirigés, d'unités additionnelles (enseignements d'ouverture et de découverte avec des options possibles) et d'une unité de langue. Le semestre 6 est consacré à des enseignements complémentaires, à la réalisation d'un stage et à la rédaction d'un mémoire. Durant la formation, une certification en langue (CLE5, compétences en langue de l'enseignement supérieur), ainsi qu'une certification en informatique (C2i, certificat informatique et internet) est organisée. L'ensemble de la formation est dispensée sur le campus de Strasbourg.

Analyse

Objectifs

La licence *AES* mêle des enseignements de droit, d'économie et de gestion. L'objectif est de former des responsables d'entreprises, d'administration territoriale, d'administration d'Etat (services de gestion des ressources humaines, services de compatibilité). Les compétences de base en gestion, droit et économie que permet d'acquérir la licence sont en adéquation avec les compétences requises des débouchés professionnels, bien qu'une poursuite en master *AES* constitue la suite logique de la licence. Les objectifs de la licence *AES* sont clairement exprimés : acquisition des compétences nécessaires aux PME (petites et moyennes entreprises) du tissu économique local ainsi que ceux demandés dans certains concours de la fonction publique dans les domaines de la gestion, du droit et de l'économie. Des passerelles à l'issue de la L1 (première année de licence) *AES*, puis de la L2 (deuxième année de licence) *AES* vers la L2 *Droit* ou la L3 (troisième année de licence) *Droit* sont prévues. Ces passerelles sont particulièrement intéressantes pour les étudiants qui souhaiteraient se réorienter.

Organisation
<p>La licence <i>AES</i> est classiquement organisée en 6 semestres. Le semestre 1 est un semestre d'orientation. L'organisation de cette licence repose sur le principe de spécialisation progressive. Les semestres 2, 3 et 4 offrent un tronc commun, la spécialisation se dessinant aux semestres 5 et 6. Les semestres 1 et 2 prévoient logiquement des enseignements de base (introduction au droit, comptabilité financière). Cependant, dès le premier semestre, une option est offerte, ces options apparaissant à nouveau dans l'unité « ouverture » aux autres semestres. On peut s'interroger sur la pertinence d'un cours optionnel dès la première année, notamment au regard de la difficulté pour l'étudiant, qui ne connaît ni le droit, ni l'économie, ni la gestion, d'opérer son choix.</p> <p>La structure des unités est bien lisible. Les enseignements fondamentaux sont présents dans la maquette et correspondent aux besoins d'une licence <i>AES</i>, même si certains intitulés restent imprécis, par exemple, unité droit privé 4, cours de droit civil. La distinction avec le cours de droit des obligations dans l'unité droit privé 3 n'apparaît pas à la lecture de la maquette. La présence d'un cours de langue dans chacun des semestres doit être relevée, ainsi qu'un stage obligatoire de 2 mois au semestre 6.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les liens entre la licence <i>AES</i> et les différents laboratoires de recherche de droit, d'économie et de gestion apparaissent essentiellement par la présence des enseignants chercheurs rattachés à ces centres dans l'équipe pédagogique. L'absence d'autres liens est logique pour une licence. Des professionnels enseignent également dans le diplôme (avocats, magistrats, notaires etc.). De nombreux accords Erasmus existent, permettant aux étudiants s'ils le souhaitent d'accomplir une année d'étude à l'étranger. Cette faculté offerte aux étudiants permet une ouverture vers l'international très appréciable.</p> <p>Il est à noter qu'une licence <i>AES</i> existe également à l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse). Celle-ci est justifiée par la forte demande, mais peut-être des rapprochements entre les deux licences pourraient-ils être envisagés. Les complémentarités entre ces deux formations ne sont pas mentionnées.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de professionnels. Il est mentionné l'intervention de professionnels de justice (avocats, magistrats, notaires, huissiers), mais on ne les retrouve pas dans le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique à l'exception d'un enseignant associé juge au tribunal administratif. Les professionnels sont pour une part des enseignants de lycées, qui auraient donc dû apparaître dans la catégorie enseignant et non professionnels. Aucun élément n'est apporté sur la répartition des enseignements entre enseignants et enseignants-chercheurs, statutaires et vacataires.</p> <p>Deux réunions annuelles sous la responsabilité du vice-doyen licence permettent de faire le point sur la licence. Des responsables d'amphithéâtre existent également par année de licence avec le rôle de faire l'intermédiaire entre les étudiants et le vice-doyen licence. L'organisation pédagogique semble bien pensée avec deux enseignants dédiés à la coordination de cette licence.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont relativement importants : environ 500 étudiants en L1, 200 en L2 et 120 en L3. En 2013-2014, pour 454 étudiants inscrits en L1, 139 ont été admis en L2. En 2014-2015, pour 533 étudiants inscrits en L1, 114 ont été admis en L2. La plupart des étudiants poursuivent leurs études en master et n'entrent pas sur le marché du travail à l'issue de la licence. Ce constat est parfaitement logique s'agissant d'une licence généraliste.</p> <p>Pour les étudiants qui intègrent le marché du travail à l'issue de la licence, aucune statistique de l'insertion professionnelle n'existe.</p> <p>Le tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études n'est pas rempli.</p>
Place de la recherche
<p>Etant une licence généraliste, la formation n'a pas vocation à former à la recherche, ni à entretenir des liens structurels avec des organismes de recherche. Le seul lien notable tient à la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique, qui transmettent une partie de leurs recherches dans leurs enseignements.</p>

Place de la professionnalisation
<p>La mise en situation professionnelle est limitée compte tenu des effectifs. La professionnalisation de la formation tient pour l'essentiel à une unité d'enseignement « projet professionnel de l'étudiant » qui impose aux étudiants par groupe de trois de travailler sur un métier avec rencontre de professionnels et rédaction d'un rapport. Une journée des métiers est aussi organisée.</p> <p>Une certification en langue est organisée (CLES), ainsi qu'une certification en informatique (C2i).</p> <p>Si ces modalités sont assez classiques, elles correspondent bien aux besoins de professionnalisation d'une licence AES, dont l'issue première pour les étudiants reste la poursuite d'études en master.</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est claire.</p>
Place des projets et des stages
<p>La place des stages dans la licence AES apparaît correcte. Un stage de deux mois est obligatoire au semestre 6 de la licence. Ce stage donne lieu à un rapport qui fait l'objet d'une soutenance en présence du tuteur pédagogique et du tuteur au sein de l'entreprise. Des stages volontaires donnent lieu à l'attribution de crédits ECTS (european credit transfer system). Ce stage est une très bonne opportunité pour faciliter l'affinement du projet professionnel des étudiants. Une éventuelle aide du bureau d'aide à l'insertion professionnelle n'est pas mentionnée.</p> <p>Rien n'est indiqué concernant la possibilité de réaliser une année de césure.</p>
Place de l'international
<p>L'ouverture à l'international existe essentiellement par la faculté offerte aux étudiants de poursuivre un semestre ou une année d'étude à l'étranger, de préférence en troisième année dans le cadre du programme Erasmus + ou d'accords bilatéraux. Le nombre d'étudiants qui participe à ces échanges reste faible, une dizaine par an, alors que les effectifs sont importants. Cette faiblesse ne tient probablement pas à un défaut de communication sur la mobilité internationale, mais à la spécificité de la licence AES, qui ne trouve pas toujours d'équivalents dans les systèmes étrangers.</p> <p>Des enseignements en langue étrangère sont proposés durant l'ensemble du cursus de licence dans les domaines du droit, de l'économie et de la gestion sans que le volume horaire soit cependant précisé.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>S'agissant d'une licence AES, il n'y a pas à proprement parler de recrutement des étudiants, puisque chaque étudiant titulaire d'un baccalauréat est admis à s'inscrire en L1. Des passerelles existent vers la L2 <i>Droit</i> ou L3 <i>Droit</i> pour les étudiants souhaitant se spécialiser en droit à l'issue de la L1 AES ou de la L2 AES. Des passerelles inverses existent permettant d'accéder en L2 ou L3 AES aux étudiants ayant commencé des études de droit à l'étranger ou venant de BTS (Brevet de technicien supérieur) ou d'IUT (Institut universitaire de technologie). Le nombre d'étudiants utilisant ces passerelles n'est pas indiqué.</p> <p>De nombreux dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place mais on aurait apprécié qu'une évaluation quantitative (en termes de taux de réussite notamment) soit associée au dossier.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Classiquement, les enseignements sont divisés en cours magistraux et travaux dirigés. L'adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières est là encore classique : dispense d'assiduité, tiers-temps, modalités particulières d'examen, mis en place en lien avec la Mission handicap de l'université.</p> <p>Une procédure de validation des acquis de l'expérience menée par le vice-doyen en charge des licences est en place (environ trois par an).</p> <p>La place du numérique est en augmentation avec l'obligation pour les étudiants de passer le C2i en L2 (niveau 1 ou niveau 2 ?) et l'utilisation croissante de la plateforme Moodle.</p> <p>Si les modalités d'enseignement restent classiques pour une licence, tous les dispositifs utiles sont mis en place. Ces modalités d'enseignement correspondent donc bien aux besoins d'une licence AES.</p>

Evaluation des étudiants
<p>Les étudiants sont évalués par un contrôle continu dans les enseignements avec travaux dirigés et les langues : examen écrit de 3 heures dans les matières de droit avec des travaux dirigés, et un examen écrit d'une heure dans les autres matières. Aucun examen oral n'est organisé, ce qui est extrêmement préjudiciable au regard des débouchés professionnels. L'équipe pédagogique le regrette d'ailleurs, mais estime un tel mode d'évaluation impossible compte tenu des effectifs. Un regroupement des évaluations de certaines matières, en évaluant non pas chaque matière individuellement, mais plusieurs simultanément avec un tirage au sort, permettrait peut-être de réintroduire des examens oraux. Il s'agirait d'évaluer davantage les compétences que les connaissances. Rien n'est indiqué quant aux modalités de réunion des jurys d'examen.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Aucun dispositif de suivi ou de valorisation des compétences n'existe. Les étudiants reçoivent simplement le supplément au diplôme qui énumère les enseignements suivis.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier indique qu'un suivi des diplômés vient d'être mis en place, mais il n'en est pas dit davantage sur ses modalités.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, mais des réunions de l'équipe pédagogique sous la responsabilité du vice-doyen licence, afin de réfléchir aux améliorations possibles. Une évaluation des formations est également organisée par l'université sans que l'on précise s'il s'agit d'une évaluation très générale des formations proposées par l'université ou d'une évaluation spécifique de la licence AES. L'évaluation par les enseignants de leur propre matière est organisée sur la base du volontariat. Une évaluation plus poussée par les étudiants, par le biais de questionnaire en ligne, pourrait être envisagée.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Un stage obligatoire permettant d'affiner l'orientation professionnelle des étudiants.
- Une attractivité importante que révèlent les effectifs.
- Une spécialisation progressive de la licence bien pensée (stages, certifications, etc.).
- Implication de l'équipe pédagogique (personnes dédiées à cette mention, fréquence des réunions de l'équipe pédagogique, autoévaluation, etc.).

Points faibles :

- Absence de conseils de perfectionnement et d'outils de pilotage notamment de statistique sur l'insertion professionnelle.
- L'absence d'examens oraux.
- Modalités de réunion des jurys d'examen non précisées.

Avis global et recommandations :

La licence *AES* est organisée respectant le principe de spécialisation progressive et de professionnalisation. La place des langues est importante et l'utilisation du numérique est également louable. Tous les dispositifs utiles sont mis en place. Son attractivité est importante.

Il serait toutefois intéressant de réfléchir aux modalités de contrôle des connaissances - regroupement de l'évaluation de certaines matières avec un tirage au sort - afin de permettre l'organisation d'examens oraux.

Il pourrait être envisagé de rattacher au moins une licence professionnelle à cette mention pour offrir une professionnalisation accrue aux étudiants ne souhaitant pas poursuivre en master.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence

Mention : *Administration économique et sociale*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr